

| | |
|---|--|
| <p>Haies et bosquets</p> |  |
| <p>Localisation</p> | |
| <p>Parcelles boisées situées dans le finage, alignements le long des chemins, en limites de parcelles, etc.</p> | |
| <p>Plantes indicatrices</p> | |
|  | <p>Manteau buissonnant et bande herbeuse fleurie</p> |
| <p>Espèces cibles</p> | |
|  | <p>Lièvre brun (menacé)</p> |
| <p>Espèces cibles secondaires</p> | |
|  | <p>Belette (menacée) Hermine (non menacée)</p> |
| <p>Mode d'exploitation de la surface</p> | |
| <p>- Favoriser la diversité des essences pour obtenir la qualité, favoriser la strate buissonnante (favoriser les épineux et autres buissons bas à croissance lente), limiter les arbres à croissance rapide (favoriser les feuillus et les arbres marquants), entretien sélectif approprié</p> | |

- Bande herbeuse extensive nécessaire, min. 3 m, optimum 6 m
- Utilisation de la bande herbeuse similaire aux conditions qualité : maintenir chaque fois 50 % de la bande herbeuse non fauchée comme refuge pour le lièvre, non pâturée (barrer au besoin); soit le regain est conservé en automne sur la première bande fauchée au 1^{er} juillet, soit une des bandes est conservée toute l'année sans fauche ni pâture, mais coupée au moins tous les 3 ans
- Installer des structures refuges pour les petits carnivores, env. 1 structure par 100 m. Structures appropriées : tas de pierres, tas de branchages issus de l'entretien sélectif, mûrgiers, bois mort comme vieux troncs ou souches déracinées)

Justification de la mesure

Le lièvre a besoin de refuges avec strate herbacée nutritive durant toute l'année, particulièrement en été et en automne, lorsque les foins et les regains ont réduit drastiquement les ressources sur les grandes parcelles d'herbages. Ces surfaces sont appropriées aussi pour la mise bas des portées tardives.

Les mesures préconisées sont similaires pour la bande herbeuse aux dispositions concernant la qualité OQE. Il est recommandé pour les haies possédant une diversité suffisante d'essences de les déclarer aussi pour la qualité.

L'hermine et la belette sont des prédateurs spécialisés du campagnol terrestre et du campagnol des champs. Ces petits carnivores les chassent dans leurs galeries. Elles ont un gîte de mise bas dans une petite cavité soit souterraine soit abritée au sein d'un tas de pierres ou d'un tas de bois.

Ces structures leur donnent aussi des abris temporaires durant leurs déplacements à la recherche de leur nourriture. Une bonne disposition les incite à parcourir l'ensemble du finage, exerçant leur influence régulatrice sur une surface maximale.

Rappel des conditions OPD/OTerm/OQE

| OPD | OQE "Qualité |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Aucune fumure ni produit phytosanitaire - Entretien à faire durant la période de repos de la végétation - Bande herbeuse des deux côtés de la haie de 3 m – 6 m de large sauf si route, chemin ou cours d'eau sur un côté - Entretien de la bande herbeuse, au moins une fois tous les 3 ans, exportation du produit de fauche, broyage interdit et utilisation (fauche et pâture) comme les prairies extensives | <ul style="list-style-type: none"> - Uniquement des espèces indigènes - Bande boisée large de 2 m minimum - 5 espèces de ligneux différents par 10 m courants sauf si la présence d'épineux est majoritaire - 20% d'épineux ou 1 arbre caractéristique par 30 m courant - Entretien minimum tous les 5 – 8 ans et par tronçons de 20 – 40%, rabattage jusqu'à la souche pour les espèces à croissance rapide - 50% de la bande herbeuse maintenu non-fauché ou non-pâturé à chaque opération - 1 seule utilisation de la bande herbeuse et 6 semaines entre l'utilisation des 2 moitiés |